



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE LA SALLE DE FORMATIONS FER NEUCHÂTEL

1. Demande de réservation et disponibilité

Les demandes de locations se font via le bulletin d'inscription disponible sur le site Internet de la FER Neuchâtel (www.fer-ne.ch / nos services), par téléphone (032 727 37 16) ou e-mail (info@fer-ne.ch) auprès de la FER Neuchâtel. La réservation est accordée aux membres FER Neuchâtel et membres des associations qu'elle gère sous réserve de la disponibilité de la salle.

La salle est en location durant les heures d'ouverture de la FER Neuchâtel :

Du lundi au jeudi 08h00-17h00
Le vendredi 08h00-16h00

Tout autre horaire devra faire l'objet d'une demande spécifique.

2. Confirmation de réservation

La réservation est confirmée par e-mail par la FER Neuchâtel. Les conditions générales relatives à la location de la salle sont jointes au courriel de confirmation, de même qu'un contrat de location qui devra être signé par le/la responsable lors de la remise des clés de la salle.

3. Tarifs

Durée	Prix*	
Une heure	CHF	25.00
Une demi-journée	CHF	50.00
Une journée	CHF	100.00

* Boissons en sus

4. Conditions de paiement

Sauf indication contraire, les frais de location sont payables au moyen du numéro IBAN qui est communiqué par la FER Neuchâtel (CH67 0900 0000 2000 3379 5), **dans les 30 jours suivant la réception de la facture**. Nos prix s'entendent toutes taxes comprises.

5. Annulation

En cas d'annulation de la formation ou de la séance prévue, l'entreprise formatrice ou l'organisateur de la séance est tenu d'en informer immédiatement la FER Neuchâtel.

A défaut d'information de la FER Neuchâtel au minimum 24 heures avant le début de la formation/séance prévue, la FER Neuchâtel se réserve le droit de facturer le montant entier de la location.

6. Respect des installations

Les locaux sont partagés entre différentes entités professionnelles. La location de la salle de formation donne accès aux pièces suivantes :

- Hall d'entrée
- Salle de formation/séance
- Cuisine (uniquement placards annotés « FER Neuchâtel »)
- WC prévus pour la salle de formation/séance.

L'accès aux autres pièces est formellement interdit.

Le matériel suivant est disponible, sur demande préalable :

- Grand écran (avec câble HDMI) suppl. CHF 10.00
- Flipchart suppl. CHF 1.00 /page
- Wifi
- Machine à café Nespresso

Les locataires s'engagent à prendre le plus grand soin du matériel et des installations mis à leur disposition. Les locaux doivent être restitués dans le même état que lors de l'arrivée. Si tel n'était pas le cas, des frais de nettoyage ou le remboursement des dommages seront facturés. La personne de contact mentionnée dans le formulaire de location est responsable en cas de dommages.

Les locataires s'engagent à signaler tout dommage ou tout constat de dysfonctionnement des installations présentes dans les espaces accessibles lors de la restitution des clés.

7. Boissons et consommations

Sur demande signalée 24 heures avant la date de la location, la FER peut mettre à disposition des locataires des capsules de café, de même que des bouteilles d'eau (plate ou gazeuse).

Le prix des boissons consommées sera facturé en sus du montant de la location au tarif suivant :

- Bouteilles d'eau (1l) CHF 2.-/bouteille
- Capsules de café CHF 1.-/capsule

Les locataires qui le souhaitent peuvent apporter leurs propres capsules ou boissons.

Des verres et gobelets sont mis gratuitement à disposition des locataires.

Les locataires peuvent consommer sur place de la petite restauration (cacahuètes, flutes, biscuits) qu'ils auraient apportée. Les locaux doivent être restitués dans le même état de propreté que dès leur arrivée.

8. Retrait et retour de la clé des locaux

La clé ouvrant la porte de l'immeuble Premier-Mars 16 ainsi que la porte d'entrée des locaux au 1^{er} étage est à disposition des locataires à la réception de la FER Neuchâtel, Avenue du Premier-Mars 18, 2000 Neuchâtel.

Lors de la remise de la clé, le locataire complétera et signera au préalable le document « contrat de location ». Il lui sera transmis le document « restitution » qu'il devra remettre à la FER Neuchâtel lors de la restitution de la clé.

L'horaire de retrait et de retour doit être préalablement fixé avec la FER Neuchâtel par téléphone ou e-mail.

Les locataires sont tenus d'accueillir eux-mêmes les participants à l'événement pour lequel la salle est louée, ceci directement à l'immeuble Premier-Mars 16, 2000 Neuchâtel.

Le personnel de la FER Neuchâtel n'intervient pas durant la location, sauf demande spécifique relative à un problème avec les installations.

Lors de la restitution de la clé, le locataire remettra à la FER Neuchâtel le document « restitution » mentionnant son utilisation de la salle, de ses installations et des boissons consommées après l'avoir préalablement complété et signé.

Si la FER Neuchâtel constate des dégâts non signalés suite à la location, elle devra en informer la personne responsable dans les 24h qui suivent la location (72h en cas de location le vendredi).